



République Tunisienne  
Ministère de la Santé

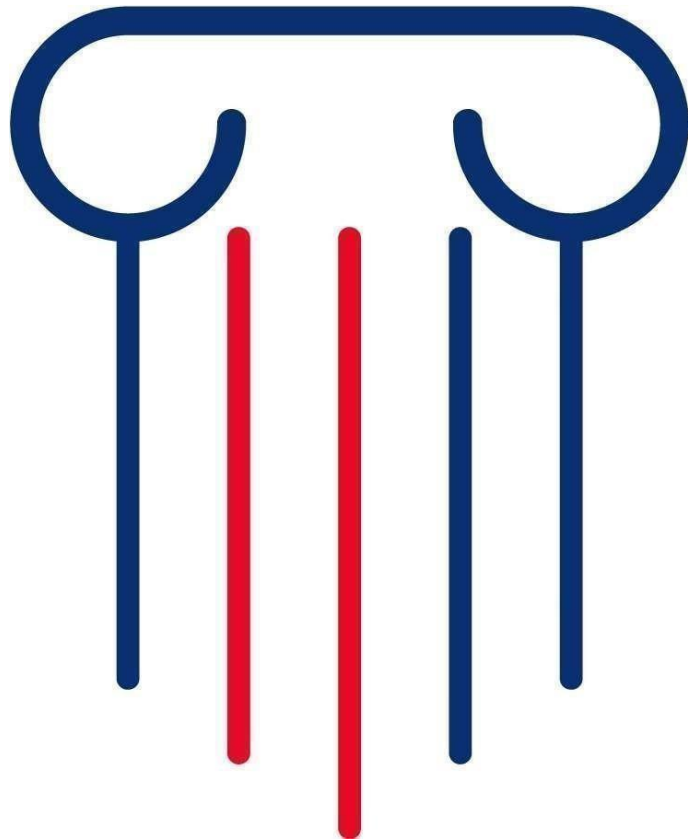
## Avis d'Évaluation des Technologies de Santé

---

Direction de l'évaluation des Interventions et Technologies de Santé

### PERJETA dans le traitement du cancer du sein métastatique HER2 positif





Validé par le collège d'experts en date du 17 Mars 2022

## **Contexte et Objectif**

La commission de révision du régime de base a saisi l'Instance Nationale de l'évaluation et de l'accréditation en santé (INEAS) en date du 19 Octobre 2020 pour l'évaluation à des fins de remboursement de la spécialité PERJETA<sup>®</sup> dans l'indication traitement du cancer de sein HER2+ métastatique.

A cette fin, l'INEAS a sollicité le laboratoire pour la soumission d'un dossier HTA avec ses 3 composantes (partie clinique, étude coût-utilité associée à une étude coût par année de vie gagnée et une analyse d'impact budgétaire pour le contexte tunisien en se référant aux recommandations de l'INEAS.

## **Décision de l'INEAS**

Au vu de la non soumission d'un dossier HTA par le laboratoire, l'INEAS n'est pas en mesure d'émettre un avis HTA facilitant la décision de remboursement de la spécialité PERJETA<sup>®</sup> dans la prise en charge du cancer du sein HER2 positif métastatique.